

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

---

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF504

présenté par  
M. Giraud, rapporteur général

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 13, rétablir le 8° dans la rédaction suivante :

« 8° L'article 238 bis-0 AB est abrogé ; »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement rétablit la suppression, sur laquelle le Sénat est revenu, de la réduction d'impôt de 40 % sur l'impôt sur les sociétés au titre des versements réalisés en vue de l'acquisition d'un trésor national.